

Aides et bourses

Des aides sont possibles pour certaines formations : bourse d'étude du Conseil Général, rémunération du Conseil Régional, allocation d'étude, contrat d'apprentissage ou de qualification, rémunération possible par l'établissement hospitalier. Dans tous les cas, se renseigner auprès des instituts de formation.

Votre expérience peut être reconnue par un diplôme : c'est la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Seuls les diplômes d'auxiliaire de puériculture, d'aide soignant et d'ergothérapeute peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

Si vous ne pouvez pas suivre une formation, vous pouvez faire valider votre expérience par voie de VAE. Cette possibilité demande un travail spécifique et important sur son parcours et ses activités.

Conditions : la VAE concerne les personnes qui ont une expérience professionnelle et/ou bénévole, en rapport avec le diplôme visé d'au moins trois ans minimum cumulés.

En savoir + sur la VAE :
contactez l'agence de services
et de paiement (ASP-UNACCESS) :
vae.asp-public.fr
ou par tél. au 0 810 017 710
(n°Azur, coût d'un appel local).

Retrouvez les calendriers des sessions, les résultats des examens et l'ensemble des informations sur

www.reunion.drjcs.gov.fr
rubrique : emploi - formation - concours



Les instituts de formation

Contactez ces instituts pour connaître les offres de formation et les modalités pratiques (inscription, calendrier des formations, coût, ...)

Institut de formation des aides-soignant (IFAS)

CHU HOPITAL FELIX GUYON

97405 Saint-Denis Cedex
Tél. : 0262 90 51 51
sec.ifas.fguyon@chu-reunion.fr

CHU SUD

BP 350 - 97448 Saint-Pierre Cedex
Tél. : 0262 35 99 82
seve@ies-reunion.com

Lycée professionnel Léon de Lepervanche

31 avenue Raymond Mondon - BP 1 015
97828 Le Port
Tél. : 0262 42 75 75

Institut de formation des ambulanciers (IFA)

CHU - HOPITAL FELIX GUYON

97405 Saint-Denis Cedex
Tél. : 0262 90 51 58
sec.ambulancier@chu-reunion.fr

Institut de formation des auxiliaires de puériculture (IFAP)

• IFAP / ASFA
60, rue Bertin - 97476 saint-Denis cedex
Tél. : 0262 92 87 07
direction.ifap@asfa.re

• IFAP / CHU-SUD
BP 350 - 97 448 Saint-Pierre cedex
Tél. : 0262 35 99 82
seve@ies-reunion.com

Institut régional de formation d'ergothérapie (IFRE)

IFRE / ASFA
60, rue Bertin - BP 840
97476 saint-Denis cedex
Tél. : 0262 40 94 00
sec.irfe@asfa.re

Institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

• CHU HOPITAL FELIX GUYON

97405 Saint-Denis cedex
Tél. : 0262 90 51 40
sec.ifsi.fguyon@chu-reunion.fr

• CHU SUD

BP 350 - 97448 Saint-Pierre cedex
Tél. : 02 62 71 98 20
seve@ies-reunion.com

Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK)

CHU-SUD - BP 350 - 97448 Saint-Pierre cedex
Tél. : 02 62 35 94 47
ifmk@ies-reunion.com

Institut régional de formation en psychomotricité (IRFP - EMAP)

Rue Vélia - bois d'Olives - BP 18
97451 Saint-Pierre cedex
Tél. : 0262 96 95 30
secretariat.irfp@emap.re

Ecole de puéricultrice ASFA

60, rue Bertin - BP 840 - 97476 Saint-Denis cedex
Tél. : 0262 90 87 77
direction.ep@asfa.re

La Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)
Elle a pour mission la délivrance des diplômes.

ARS Océan Indien

L'agence régionale de santé a pour mission de garantir le respect de la réglementation en vigueur pour les formations dont les programmes sont définis par le ministère de la santé.
www.ars.ocean-indien.sante.fr

DJSCS
Standard :
0262 20 96 40
14, allée des saphirs
97487 Saint-Denis cedex
Bureaux :
60, av. du Général de
Gaulle à Saint-Denis



Métiers du secteur PARAMÉDICAL

Une diversité de métiers

Infirmier(ière), ambulancier(cière),
auxiliaire de puériculture,
masseur(euse)-kinésithérapeute,
aide-soignant(e)...

Une bonne insertion dans l'emploi

Des métiers qui selon
vos goûts et aptitudes
vous permettent d'être
en contact avec des
publics variés

Des métiers avec
des niveaux de
responsabilité divers



Photos non contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit Photos: Fotolia©

Direction
de la jeunesse,
des sports
et de la cohésion
sociale (DJSCS)

Je veux m'occuper d'enfants et de jeunes

Diplôme de Niveau V AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Métier

L'auxiliaire de puériculture participe au sein d'une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'une infirmière ou d'une sage-femme à la prise en charge individuelle ou en groupe d'enfant bien portant, malade ou handicapé.

Conditions d'accès

Aucun diplôme n'est exigé.

Formation

La formation comporte 1435 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut de formation et en stage.
Accessible par VAE.

Diplôme de Niveau II PUÉRICULTEUR(TRICE)

Métier

Le puériculteur est l'infirmier spécialisé de la petite enfance. Il fait un travail de prévention et assure le traitement et les soins médicaux prescrits par le médecin.

Conditions d'accès

Etre titulaire du diplôme d'État d'infirmier ou du diplôme d'État de sage-femme

Formation

Les études sont effectuées à plein temps pour une durée d'un an et comportent des enseignements théoriques, pratiques et cliniques.



Je veux soigner et rééduquer

AUXILIAIRE AMBULANCIER(ÈRE)

Métier

L'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger ou est l'équipier de l'ambulancier, dans l'ambulance.

Conditions d'accès

Titulaire d'un permis de conduire de catégorie B en cours de validité (période probatoire expirée), et de l'attestation préfectorale autorisant la conduite de véhicules sanitaires.

Formation

L'ensemble de la formation comprend 70 heures d'enseignement théorique et pratique en institut de formation d'ambulancier.

Diplômes de Niveau V • AIDE SOIGNANT(E)

Métier

Sous la responsabilité de l'infirmier, l'aide-soignant s'occupe de l'hygiène et veille au confort physique et moral des malades. Au quotidien, il aide les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller. L'aide-soignant accompagne dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie. Contrairement à l'infirmier, l'aide-soignant ne donne pas de médicaments et n'effectue pas de soins médicaux.

Conditions d'accès

Aucun diplôme n'est exigé.

Formation

La durée de la formation est de 1 an.
Accessible par VAE.

• AMBULANCIER(ÈRE)

Métier

L'ambulancier assure le transport des malades vers les hôpitaux, les cliniques, les centres de traitement, les maisons de retraite ... Dans les services d'urgence, il intervient en particulier pour les accidents de la route ou du travail, ou pour des maladies nécessitant une hospitalisation immédiate.

Conditions d'accès

Epreuves de sélection et un stage d'orientation professionnel dans un service hospitalier en charge de transport sanitaire d'une durée de 140 heures.

Formation

La formation, d'une durée de 18 semaines, conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier comporte 630 heures d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage.

Diplômes de Niveau III • ERGOTHÉRAPEUTE

Métier

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Il met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutique, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale visant à réduire et à compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne.

Conditions d'accès

Les candidats doivent s'inscrire en première année du 1er cycle des études de santé (PACES) dans l'Unité de formation et de recherche de médecine de leur choix.
Etre admis en deuxième année.

Formation

La durée de la formation est de trois années (enseignements théoriques et stages).
Accessible par VAE.

• MASSEUR(EUSE) KINÉSITHÉRAPEUTE

Métier

Le kinésithérapeute est le spécialiste de la rééducation motrice et fonctionnelle prescrite par le médecin. Son objectif est de permettre aux patients de retrouver une fonction motrice normale, de les rendre plus autonomes. Il peut également intervenir sans prescription médicale, dans un but esthétique ou sportif : massages, remise en forme, relaxation, interventions préventives.

Conditions d'accès

Le candidat doit s'inscrire en première année du 1er cycle des études médicales (PACES) et à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie et épreuves de sélection.

Formation

La durée de la formation est de trois années (enseignements théoriques et stages).

• PSYCHOMOTRICIEN(NE)

Métier

Le psychomotricien est un professionnel de santé, auxiliaire de médecine. Il s'adresse au sujet sain, au sujet porteur de troubles développementaux, de troubles instrumentaux, d'une pathologie somatique, psychique, psychiatrique et au sujet en situation de handicap.

Conditions d'accès

Etre titulaires du baccalauréat, d'un titre admis en dispense, d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'entrée à l'Université, ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires, sur concours ou par la voie PACES.

Formation

La formation, d'une durée de trois ans, est à la fois théorique, théorico-clinique (études de cas) et pratique.

Diplôme de Niveau II INFIRMIER(ÈRE)

Métier

L'infirmier dispense sur prescription médicale ou en fonction de son rôle propre, les soins infirmiers en vue de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé. Il exerce dans les centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de convalescence, de retraite, les dispensaires, les entreprises, les administrations ou à domicile. A titre libéral, il travaille en cabinet, seul ou en groupe.

Conditions d'accès

Etre titulaires du baccalauréat (existe aussi d'autres conditions spécifiques) et épreuves de sélection.

Formation

La durée de la formation est de trois années (formation théorique et clinique).

**DES FICHES MÉTIER
DÉTAILLÉES SONT
CONSULTABLES SUR**

www.reunion.drjscs.gouv.fr
rubrique : emploi - formation - concours